

**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**EXPEDITEUR :
SNUipp886 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL**P****P R E S S E**
DISTRIBUÉE PARLA POSTE Bulletin suppl n°1 au n°80 mars 2011 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
Directrice de publication: Christine CAEL Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 25/03/2011

Edito : Rentrée 2011TOUTES LES ECOLES SERONT TOUCHEES
MOUVEMENT 2011, CARTE SCOLAIRE,*Situation générale, action...**Le SNUipp-FSU vous invite à des****réunions délocalisées*****Lundi 4 /4 Mirecourt (Ecole BRAHY) 18h30****Mardi 5 /4 Contrex. (Ecole LESZCZYNSKI) 18h30****Jeudi 7/4 Neufchâteau (Ecole PAGNOL) 18h30****Jeudi 7/4 St-Etienne-lès-Rt (Tortue bleue) 18h30****Vendredi 8/4 St-Dié (Ecole J PREVERT) 18h30***Et à EPINAL au siège du SNUipp88-FSU***Mercredi 30 mars 9h 12h****Samedi 2 avril 9h 12h****Mercredi 6 avril 9h 12h*****Les Vosges, championnes de France
de retard dans la carte scolaire !***

***Le SNUipp88-FSU propose
à tous les enseignants des écoles une
CONFERENCE
DEBAT - ATELIERS*****GESTION DES CONFLITS***Des enfants aux adultes : améliorer les rela-
tions et la communication entre adultes, entre
enfants et adultes et entre adulte et enfants.***JEUDI 19 MAI 2011**

De 9h à 17h

Salle du Centre Culturel de GOLBEY

Avec

Anne FEROT

de

« GENERATION MEDIATEURS »

Francis GEHIN

F.S.U.

**Le service public,
on l'aime, on le défend**<http://88.snuipp.fr>

SOMMAIRE :

Page 1

Edito

Pages 2

Réunions délocalisées

Pages 3

CAPD

CTPD

Pages 4 et 5

Stage « gestion des conflits »

Pages 6

Mouvement 2011

Pages 7 et 8

Bulletin d'adhésion



Réunions d'info syndicale du SNUipp88-FSU

MOUVEMENT 2011, CARTE SCOLAIRE, situation générale...

situation générale, action, questions individuelles...

Réunions ouvertes à tous les personnels syndiqués ou non syndiqués.

Si vous le souhaitez,

ces réunions peuvent être récupérées sur les animations pédagogiques ou sur la journée de solidarité.

Déclarez votre participation dès aujourd'hui à votre IEN.

PROCHAINES RIS et permanences EN COURS

EPINAL

Siège du SNUipp-FSU 6 Maison des Associations

MERCREDI 30 MARS 9h à 12h

SAMEDI 2 AVRIL 9h à 12h

MERCREDI 6 AVRIL 9h à 12h

MIRECOURT

LUNDI 4 AVRIL 18h30

(Ecole BRAHY)

CONTREXEVILLE

MARDI 5 AVRIL 18h30

(Ecole LESZCZYNSKI)

NEUFCHATEAU

JEUDI 7 AVRIL 18h30

(Ecole PAGNOL)

St-Etienne/Remiremont **JEUDI 7 AVRIL 18h30**

(Maternelle TORTUE BLEUE)

ST-DIE

VENREDI 8 AVRIL 18h30

(Ecole J PREVERT)

**Si vous souhaitez récupérer ce temps de réunion
Envoyez votre courrier dès maintenant
(au moins une semaine avant la réunion)**

Modèle de lettre à l'IEN

NOM PRENOM ECOLE

À M(Mme) l'Inspecteur (trice) de l'Education Nationale,
Circonscription de _____

En application du décret 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp/FSU, le _____ à _____

En raison des nouvelles dispositions, je vous informe que je ne participerai pas :

- à l'animation pédagogique du... de...h à...h.

- à une animation pédagogique définie ultérieurement (calendrier non arrêté)

- à la 1/2 journée de solidarité prévue le...de...h à...h (à une demi-journée de solidarité définie ultérieurement. Calendrier non arrêté)

Date signature

VENEZ NOMBREUX :

Les mesures de carte scolaire seront connues et pourront être abordées lors de ces réunions.

En regard de l'heure de ces réunions, le SNUipp-FSU prévoira un en-cas...

LES REUNIONS SYNDICALES SUR TEMPS DE TRAVAIL

C'est un droit !

Le décret du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique le prévoit explicitement : deux demi-journées par an pour les instit. et les PE.

C'est un droit contesté !

Depuis la rentrée 2008, le Ministère impose la restriction de ne pas renvoyer les élèves, empêchant de fait les réunions sur temps scolaire. Dans le département, ces demi-journées sont désormais possibles ou récupérables sur le temps des animations pédagogiques, de la journée de solidarité.

Lorsque vous déclarez votre participation à une RIS, vous indiquez à l'IEN la date à laquelle vous récupérez cette demi-journée. Le SNUipp est opposé à cette disposition qui restreint le droit syndical.

C'est un droit à reconquérir !

Le SNUipp-FSU estime que les réunions doivent pouvoir également se dérouler sur temps scolaire. Le temps passé par les enseignants en réunion syndicale est consacré à l'amélioration de notre service public. Il n'est pas perdu pour nos élèves.

Les réunions présentes seront aussi l'occasion d'aborder ce sujet et d'aborder les stratégies pour reconquérir ensemble ce droit désormais contesté.

Modalités contestées des Réunions d'information syndicale

Le SNUipp dénonce une atteinte au droit syndical. Depuis la rentrée 2008 la restriction en matière de réunion sur le temps de travail est un frein à l'organisation collective.

Désormais, dans le département, suite à des consignes ministérielles, seuls les enseignants qui ne sont pas directement en responsabilité de classe, sont autorisés à se réunir sur le temps scolaire. Les autres sont autorisés à se réunir sur les 108h, ou à récupérer sur celles-ci... Le SNUipp-FSU y est formellement opposé.

LE PETIT RAPPORTEUR PARITAIRE

Compte-rendu FSU du CTPD du 21 mars 2011

LES SEGPA

dans le collimateur

Ordre du jour : mesures postes dans les collèges

L'IA présente l'historique des dotations collèges et les conséquences :

2008 -12 ETP 40 sup/11 créat

2009 -15 ETP 25/10

2010 -43 ETP 52/10

107 postes partagés

2011 -21 ETP 57/8

87 postes partagés

FSU

La FSU dénonce le manque d'harmonie départementale dans l'organisation des SEGPA.

Elle constate des changements importants dans les services donnés par les collèges d'une année sur l'autre, laissant penser que la SEGPA est une variable d'ajustement. La FSU demande à l'IA une harmonisation s'appuyant sur des choix pédagogiques. Une politique départementale doit apparaître. Les services donnés selon les collèges vont de 32h à 2h !!! La règle ne doit pas être l'opportunité.

De plus, les SEGPA paient un lourd tribut à la rentrée prochaine : (bilan de 7 postes supprimés) Pour 3,9% d'élèves les SEGPA supportent 15% des suppressions de postes dans les Vosges. Un mauvais signe pour les adolescents en difficulté scolaire.

MESURES en SEGPA :

un bilan de -7 postes

10 suppressions : 6 PE et 4 PLP

3 créations : 3 PE

EPINAL - 2 PE et - 1 PLP

RAMBERVILLERS - 1 PE

RAON + 1 PE et - 1 PLP

REMIREMONT - 1 PE

ST-DIE Souhait + 1 PE

ST-DIE V.Lud - 1 PE

SENONES - 1 PE

Le THILLOT - 1 PLP

THAON + 1 PE

XERTIGNY - 1 PLP

L'IA admet des écarts importants entre établissements, mais globalement, il n'y a pas une marge de variation importante. Elle reconnaît la nécessité d'une amélioration.

2010 2011 173h reçues et 13h données

2011 2012 197h reçues et 3h données

L'UNSA se dit favorable à la mise en place d'un groupe de travail sur la question.

La FSU a demandé une information sur les votes des DHG dans les CA ?

Réponse de l'IA : Je ne peux pas. C'est maintenant une plate-forme académique.

Je n'ai pas les moyens. La plate-forme n'a pas vocation à informer les IA. Je ne peux en demander plus à mes personnels. On me supprime 5,5 postes. Colère contenue !!!

La FSU, opposée, précise que la gestion personnels 1^{er} degré quitte le département avec toutes les conséquences de la perte de la proximité. Elle sera centralisée sur IA 54 et IA57 puis sur IA54 uniquement lorsque IA54 et Rectorat auront déménagé sur le nouveau site en 2014...)

Compte-rendu SNUipp-FSU de la CAPD du 22 mars 2011

Déclarations (Voir sur les sites respectifs)

CALENDRIER CARTE SCOLAIRE

IA « Le 4 avril je donne les documents en groupe de travail, ils vont vivre ensuite ».

A la demande des 3 organisations syndicales, l'IA regardera si elle peut avancer un peu les dates.

Le CTPD est prévu le 15 avril, c'est la date la plus tardive de France.

L'IA donne à nouveau des précisions sur les suppressions dans les IA :

IA 55 : -6 postes

IA 88 : -8,5 postes mais +3 pour la gestion du privé 1^{er} degré.

Elle est atterrée. Les Vosges, c'est 8% des postes administratifs de l'académie. Les deux IA les plus pauvres supportent la totalité des retraites.

Pour le SNUipp-FSU, c'est le problème de l'Europe des régions... Le niveau départemental est en train de disparaître, éloignant d'autant les citoyens des services et des décisions. Ca n'est pas devant le fait accompli qu'on doit être atterré. La FSU a alerté depuis plusieurs années sur cette dérive.

CAPASH

IA : Les Vosges se sont engagées dans une formation interne (avec certification ministérielle). Les autres départements font seulement de l'accompagnement candidats libres.

An dernier Psy à DIJON (1er temps universitaire puis aménagée avec un tuteur) a coûté beaucoup moins cher qu'à LYON.

L'an prochain, l'IA envisage de faire sur DDEAS (Directeurs spécialisés) mais en regard du volume de cette formation, elle souhaite faire une aide en accompagnement des 5 Faisant Fonction en candidats libres.

Le SNUipp-FSU met en garde l'IA sur la charge de travail pour l'équipe ASH.

IA : « on est en train de trouver qq chose de possible !!! » Elle souhaite également augmenter le groupe CAPASH.

Le SNUipp-FSU présente un vœu : Demande l'ouverture formation CAPASH E. IA reconnaît que s'il n'y a pas de E c'est

valider la politique de disparition des RASED, d'autant qu'à la rentrée prochaine : 4 retraites en psy et 5 en E.

L'IA retient les 12 candidatures pour étoffer le groupe de formation.

Sur formation E, elle réinterrogera l'équipe ASH pour 2 ou 3 personnels.

(finalement 3 places ouvertes après CAPD)

HORS-CLASSE

27 promotions de grade hors-classe à accorder sur la base de l'an dernier. En fonction des demandes de départ à la retraite, une liste provisoire est arrêtée jusqu'au 41ème de la liste des **1364 promouvables !!!**

Les partants à la retraite seront réinterrogés par l'administration sur leur intention.

ANNULATION RETRAITE

Les éventuels partants à la retraite, qu'ils soient promus à la HC ou mère de 3 enfants ou autre, peuvent annuler leur demande jusqu'au dernier jour, mais **n'ont que jusqu'au 30 avril s'ils souhaitent conserver leur poste.**

LISTE APTITUDE DIRECTION

8 avis défavorables c'est beaucoup !

Le SNUipp a demandé des explications sur ces situations après avoir contacté les intéressés. 3 situations ont fait débat. Les personnels seront informés des motifs par le SNUipp-FSU. L'administration également.

QUESTIONS DIVERSES SNUipp-FSU

Stages T1 quelle équité ? :

Il a été proposé à tous les T1 devant classe, deux semaines de stage FC pour permettre à des étudiants en Master 2 d'accéder à un stage en responsabilité. **Aux T1 restant, autre chose sera proposé avant la fin de l'année.**

EVS aide administrative point de situation et renouvellement ?

IA souhaite une hiérarchisation des attributions aux écoles (nb de classes ?)

Sur aide aux directeurs, c'est le préfet qui répartit les emplois et difficile de faire passer les directeurs devant les handicapés.

Sur les renouvellements, l'IA confirme le durcissement des modalités. Notamment, aucun contrat dont le terme est au 30 juin 2011 ne serait renouvelé quelles que soient les situations. On se retrouve comme en juin 2007, avec des salariés qu'on jette en juin, pour en prendre d'autres en septembre.

Les commissaires paritaires SNUipp-FSU

MOUVEMENT 2011

Vous trouverez en page 6 une fiche de contrôle à renvoyer au SNUipp88-FSU
Si vous souhaitez des renseignements ou une aide, contactez le SNUipp88-FSU, allez sur <http://88.snuipp.fr> ou participez à une des réunions permanences de la page 2.



Gestion des conflits

à l'école

Des enfants aux adultes : améliorer les relations et la communication entre adultes, entre enfants et adultes et entre adulte et enfants.

CONFERENCE DEBAT ATELIERS

Sous forme de stage de formation syndicale
Voir modalités page ci-contre

OUVERT
A TOUS LES ENSEIGNANTS DU DEPARTEMENT

JEUDI 19 MAI 2011

De 9h à 17h

**Salle du Centre Culturel
de GOLBEY**

Avec

Anne FEROT

de

« GENERATION MEDIATEURS »
et autres intervenants

Matin

Table ronde/conférence
« Conflits au travail »

Après-midi

Ateliers en groupes
« l'enfant médiateur »

Ces dernières années sont marquées par une augmentation significative des interpellations des syndicats sur des questions de conflits relationnels.

Qu'il s'agisse de relations entre adultes (collègues, hiérarchie, parents) ou adulte/enfant, les situations peuvent avoir des conséquences parfois graves.

Le poids des réformes successives, l'empilement de consignes et injonctions et la destruction des repères sont autant de causes que le SNUipp-FSU essaie de combattre.

La disparition quasi-totale de la formation continue laisse les enseignants seuls dans des situations parfois très lourdes à gérer.

Aussi, le SNUipp-FSU a souhaité ouvrir une fenêtre sur ce qui se passe en terme de relations dans les écoles et invite à en discuter.

Il ne tente pas de faire le jeu de la formation continue. Il veut juste ouvrir des pistes individuelles pour aider à se sentir un peu moins seul dans un métier qui repose pour beaucoup sur la qualité des relations.

Francis GEHIN
Secrétaire départemental SNUipp88-FSU

Depuis 1993, l'association Génération Médiateurs mène un travail de prévention contre la violence dont les jeunes sont souvent les auteurs, les témoins ou les victimes.

L'association s'attache à former à la gestion des conflits, des éducateurs, des enseignants, des surveillants, des infirmières scolaires, des animateurs de centres de loisirs, des assistantes sociales, des parents d'élèves ... en les faisant passer par les étapes qu'ils feront ensuite eux-mêmes franchir aux jeunes dont ils auront la responsabilité.

EPINAL

**44 rue de la Clé d'Or
8000
EPINAL**

Crédit  Mutuel

Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

SAINT DIE

**42 rue Pierre Evrat
88100
SAINT DIE**

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min

MODALITES DE PARTICIPATION au stage « Gestion des conflits »

Vous voulez assister à la CONFERENCE - ATELIERS - DEBAT du SNUipp88-FSU

avec Anne FEROT

de

« GENERATION MEDIATEURS »

Le JEUDI 19 MAI 2011

Faites votre demande d'autorisation d'absence pour stage de formation syndicale

1 mois avant la date (donc avant le 19 avril 2011). Cette absence est de droit.

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

Pour participer à un stage de formation syndicale, il faut déposer une demande d'autorisation d'absence, **au plus tard un mois avant**, suivant le modèle ci-dessous

NomPrénom.....

Grade et fonction

Etablissement, Ecole

A Madame l'Inspectrice d'Académie des Vosges
S/c M. l'IEEN de la circonscription de.....

Madame l'Inspectrice d'Académie, (Monsieur le Directeur)

Conformément aux dispositions de la loi n° 81/16 du 10/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 7 avril 2010 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Golbey.

Il est organisé par le SNUipp sous l'égide du **Centre National de Formation Syndicale de la Fédération Syndicale Unitaire**. Organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (JO. du 06 janvier 2000).

date et signature

LES STAGES DE FORMATION SYNDICALE

Organisés par les syndicats sous l'égide d'un organisme de formation agréé, ils sont ouverts à tous les fonctionnaires dans la limite de 12 jours par an et par personne.

Les demandes d'autorisation d'absence (modèle ci-contre) sont à adresser à l'Inspectrice d'Académie par la voie hiérarchique au moins un mois avant la date du stage.

Une attestation de présence peut être demandée par l'administration à l'issue du stage.

Depuis 2008, notre administration tente de restreindre la participation à toutes les rencontres syndicales, arguant de la continuité du service.

Si vous rencontrez des difficultés pour obtenir votre autorisation d'absence, contactez rapidement le SNUipp-FSU.

Fiche d'inscription à renvoyer impérativement pour l'organisation

Par courrier à SNUipp88-FSU
6 maison des associations
quartier La Magdeleine
88000 Epinal

Ou par mail à

snu88@snuipp.fr

NOM :Prénom :
.....

Tél : Lieu de travail :

Participera au stage du jeudi 19 mai 2011 : gestion des conflits

Précisez-nous si vous serez présent toute la journée ou non :

Je serai présent : Le matin L'après midi

ECOLES ET COLLÈGES DES VOSGES
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC
6, maison des Associations
Quartier de la Magdeleine
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>
tel. : 03 29 35 40 98
fax : 03 29 64 24 41
Email : snu88@snuipp.fr
CPPAP n° 0710 S 07413
ISSN n° 1266 0833
dépot légal : mars 2011

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL

Cette année, le mouvement risque d'être particulièrement délicat du fait des mesures de carte scolaire annoncées après la parution du listing des postes pour le mouvement 2011. **Les mesures seront connues le 4 avril.** Le SNUipp vous invite à participer aux **REUNIONS-PERMANENCES** qu'il organise dans les secteurs du 4 au 8 avril.

Afin de mieux veiller à la régularité des procédures, nous vous conseillons de nous envoyer :

La fiche de contrôle syndical votre liste de vœux informatiques votre liste de vœux « papier »



MOUVEMENT 2011

FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL

à photocopier et à remettre à chaque participant au mouvement.

Nom Prénom Nom de jeune fille

Adresse administrative

Poste occupé temps complet temps partiel (% précis)

Depuis le..... à titre définitif à titre provisoire

Diplôme de spécialisation (option) : Inscription sur liste d'aptitude direction : oui
non

Adresse personnelle

Téléphone: Courriel.....

Afin que nous puissions faire valoir vos droits, veiller à la transparence et à l'équité du Mouvement 2011, retournez cette fiche

avec une copie de vos vœux informatiques et « papier » à :

SNUipp 88 6, Maison des Associations Quartier de la Magdeleine 88000 EPINAL
 tél. 03-29-35-40-98 fax 03-29-64-24-41 snu88@snuipp.fr

TITULAI-REou	ANCIENNETE GENERALE DES SERVICES Arrêtée au 31/12/2010 ____ans____mois____jours A vérifier sur I-PROF voir tableau	_____
TITULAIRE	MESURE DE CARTE SCOLAIRE Bonification de 10 points	_____
TITULAI-REou PES	ENFANT A CHARGE de moins de 11 ans au 01/04/2011 1 POINT PAR ENFANT Né avant le 01 04 2011	_____
TITULAI-REou PES	ENFANT A CHARGE de 11 à 20 ans au 01/04/2011 0,5 POINT PAR ENFANT	_____
TITULAI-REou	HANDICAP RECONNU : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> ENFANT OU CONJOINT HANDICAPE : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Priorité totale sur tout poste répondant à la situation
PES	RANG DE CLASSEMENT AU CONCOURS NOTEZ ICI <input type="text"/> LE RANG DE VOTRE CLASSEMENT 1 POINT - rang de classement au concours/1000 (ex : si 2ème, 1- 0,002=0,998)	_____
	TOTAL	_____

N'hésitez pas à nous contacter au 03 29 35 40 98 / 0621440714 / 0670282555

snu88@snuipp.fr

IMPORTANT

Tout poste demandé et obtenu, ne peut être refusé !

N'oubliez pas d'adresser à l'I.A. les pièces justificatives des cas suivants :

- enfant ou conjoint handicapé
- maladie grave